

Conseil Communal de Prangins
Commission des Finances

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport d'étude du préavis 47/04 – Comptes de l'exercice 2003

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (CF), composée de MM. Michel Augsburg, Daniel Corod, Markus Eberhard, René Losey et André Piguet s'est réunie à trois reprises, les 20 avril, 3 et 8 juin pour étudier le préavis relatif aux Comptes 2003.. En tant que Municipal des finances, le Syndic a participé à la seconde rencontre et a répondu aux questions posées, ce dont la CF le remercie.

La vérification des comptes a été faite par la Fiduciaire Heller selon les normes de la profession et selon les directives du Dépt. des institutions et des relations extérieures.

Le souci de la CF a été d'analyser la situation financière de notre commune et son évolution d'une manière globale et de chercher à apprécier dans le contexte de la conjoncture actuelle et des impératifs imposés de l'extérieur quelles sont nos perspectives futures. Elle a examiné quelques postes, mais ses réflexions se sont surtout portées sur la deuxième partie du préavis.

Tableau des comptes – récapitulation (p.3)

La première constatation à la lecture des comptes 2003 montre qu'avec un déficit budgété de Fr. 338'888.- nous nous retrouvons avec un excédent des revenus de Fr. 11'217.-.

Ressources (p.9)

Un examen des recettes fiscales met en évidence des résultats inférieurs au budget pour le revenu et la fortune (respectivement -10% et -11%) et le bénéfice net des personnes morales inférieur de 53%, ceci malgré une évolution démographique positive. L'année fiscale 2003 a été un exercice de transition, c'est peut-être une explication à ces résultats. Toutefois, la diminution de ces recettes a été compensée en partie par des chiffres supérieurs aux attentes concernant les droits de mutation et successions, de même et dans une moindre mesure, pour l'impôt foncier et l'impôt sur les gains immobiliers.

La CF se permet de rappeler ici que lors de la présentation du budget 2003, elle avait fait deux remarques incitant à la prudence pour les comptes 210.4001 (revenu) et 210.4002 (fortune). Pour ce dernier, elle avait proposé un amendement pour maintenir le montant budgété au niveau du compte 2001, soit Fr. 1'700'000.-. Ce dernier n'avait alors pas été accepté.

La cause des écarts entre budget et comptes sur le plan des ressources peut être de diverses natures. La Commission pense cependant qu'il est nécessaire, voire indispensable de tenir compte de l'effet conjoncturel dans les prévisions budgétaires.

Les recettes communales par habitants suivent une évolution favorable, par contre les dépenses communales sont à surveiller. L'analyse de ce tableau (p. 77), nous apprend que depuis 1999 :

- Le nombre d'habitant a crû de 10%
- Augmentation des recettes communales par habitant de 25%
- Croissance des dépenses communales par habitant de 31%

Sources et emplois de fonds

L'analyse de la variations des différents postes du tableau de la p. 75 montre que la Municipalité a utilisé Fr. 1'749'000.- pour rembourser des dettes d'exploitation, à savoir Fr. 331'000.- pour

diminuer le solde débiteur auprès des banques et Fr. 1'417'800.- pour rembourser des créanciers. En plus, Fr. 70'000.- ont été utilisés pour le remboursement de la dette.

Concernant la dette, la CF trouve judicieuse la décision de rembourser Fr. 2'000'000.- sur les emprunts à CT en augmentant les dettes à LT de Fr. 1'930'000.- ceci pour permettre de profiter plus longtemps des taux d'intérêts bas. Ces derniers ayant perdu 50% depuis 10 ans.

Exigibles

La Commission remarque que le rapport entre les fonds étrangers (env. 75% du bilan) et les fonds propres (env. 25% du bilan) s'est amélioré d'env. 2,5% (p.63). Elle encourage la Municipalité à continuer dans cette direction. Les dettes n'ont pas évolué au cours de ces 5 dernières années, mais l'endettement par habitant s'est amélioré, grâce à la croissance démographique (p.81).

L'évolution de l'endettement par habitant va dans la bonne direction, mais notre commune est encore au dessus de la moyenne cantonale (+3%), ceci pour les données connues (2002). Il faut remarquer que le 43 % des dettes est autofinancé, ce qui, dans ce cas et sauf erreur de la Commission, signifie que les charges d'exploitation et les intérêts débiteurs sont couverts par les loyers ou les recettes, mais pas le remboursement de la dette qui y est affecté..

Autofinancement et investissements

L'autofinancement communal par habitant évolue d'une manière générale positive et les investissements communaux par habitant ont subi un sérieux coup de frein (p.78) comme déjà mentionné. Il est intéressant de constater là aussi, une tendance à avoir des investissements inférieurs à l'autofinancement (p.77)].

Les investissements (p.80) se situent à près de Fr. 918'000.- soit une baisse de 50% par rapport à l'année précédente. Cela démontre clairement la volonté de notre exécutif d'aller dans le sens demandé par la commission, même si cette dernière avait souhaité voir une diminution de la dette bancaire plus importante que Fr. 70'000.-

Indicateurs

La Commission a cherché à apprécier la situation financière par des indicateurs. Ceux-ci permettent de juger avec plus d'objectivité le résultat d'un exercice. Calculé de la même manière d'année en année ils permettent de nous situer dans le temps. Pour la compréhension nous donnons sur ceux-ci, avec une brève explication, l'appréciation et leur tendance.

Indicateurs	tendance	appréciation
Couverture des charges : Cet indicateur renseigne sur l'état du compte de fonctionnement, il permet de savoir dans quelle mesure les revenus courants permettent de couvrir les charges courantes	→	Excédent de revenu
Autofinancement de l'investissement net Renseigne sur la part des investissements que la Commune peut financer par ses propres ressources sans avoir recours à l'emprunt	→	Possibilité de rembourser la dette
Engagements nets supplémentaires : Cet indicateur mesure l'accroissement (ou la diminution) des engagements nets pendant l'exercice.	→	Diminution des engagements mettant en évidence une politique de prudence

Poids des intérêts nets par rapport aux recettes fiscales Renseigne sur la part des recettes fiscales directes qui doivent être consacrées au paiement des intérêts de la dette déduction faite des intérêts sur les placements du patrimoine financier		Bon, faible hypothèque
---	---	------------------------

Après analyse, la Commission des Finances peut dire que dans l'ensemble la Municipalité a bien maîtrisé la situation, il a été constaté une bonne ouverture et une volonté d'améliorer la situation (remboursement de la dette). Cependant, une préoccupation reste pour les comptes 2004 (année de la bascule) ainsi que pour la préparation du budget 2005, qui sera empreinte de nouvelles incertitudes fiscales.

Conclusions

Aussi, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu le préavis n° 47/04 concernant le rapport de la Municipalité relatif aux comptes de l'année 2003,
Oùï le rapport de la Commission des Finances,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- 1/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2003
- 2/ que les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 2003 sont acceptés tels que présentés.

Prangins, le 10 juin 2004

Pour la Commission :

Michel AUGSBURGER :

Daniel COROD :

Markus EBERHARD :

René LOSEY :

André PIGUET (prés.) :

